

CE QUE DISENT LES ENFANTS

« Malheureusement ma famille est pauvre. Nous sommes 7 dans la famille. La décoration de l'appartement est moche. Mes parents n'ont pas assez d'argent pour acheter du pain tous les jours. Je porte des vêtements de seconde main. À la maison, je n'ai pas de télévision ni d'ordinateur ; j'aimerais vivre dans la prospérité et l'amour. »

Simion, 11 ans – Moldavie



CARITAS AGIT SUR LE TERRAIN POUR ASSISTER LES FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETE ET PROPOSE DES CHANGEMENTS POLITIQUES

Adopter une **approche fondée sur les droits spécifiques des enfants** afin de lutter contre la pauvreté infantile sur la base des normes et des principes inscrits dans la **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**. Cette approche devrait intégrer les trois piliers **(i) accès aux ressources adéquates (ii) accès aux services de qualité et (iii) opportunités de participation des enfants** dans toutes les questions qui les concernent.



CE QUE LA COMMISSION EUROPEENNE RECOMMANDE

« Les normes et les principes de la **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant** doivent continuer à **guider les politiques de l'UE** et les actions ayant un impact **sur les droits de l'enfant**. »